



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 60678

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la reconnaissance de la profession de sage-femme. En effet, les sages-femmes reçoivent une formation de niveau bac+4. Elles ne souhaitent plus être assimilées à des infirmières spécialisées et désignées comme faisant partie du secteur paramédical. L'une de leurs revendications est de voir intégrées leurs études dans le cadre de la faculté de médecine. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60678

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2549